

Webinaire PCAET – Questions/réponses

Séquence 1 : explication des règles de fonctionnement

Questions des participants

Ordonnances sur la hiérarchie des normes et la modernisation des SCoTs

Ordonnance de la modernisation des SCoTs : est-ce que pour les territoires qui sont en cours d'élaboration d'un PLUi valant SCoT, il n'y aurait plus la nécessité de faire un PCAET distinct ?

Réponse de Fabrice Poitout (DREAL BFC) : On n'a pas encore tous les liens qui vont se faire entre les différentes hiérarchies et la mise en œuvre des SCoTs. La DREAL reviendra vers le territoire quand on aura plus d'éléments sur les décrets d'application des PLUi valant SCoTs pour voir s'il y a possibilité d'intégrer également un relai PCAET. Aujourd'hui, il est plutôt opportun de bien conduire son PCAET pour définir un projet de territoire et être en lien avec les éléments qui vont être présentés dans les séquences qui vont suivre afin de pouvoir répondre au plan de relance et aux différents appels à projets qui seront lancés. Comme le veut le législateur, le volet PCAET dans les SCoTs sera annexé de la même façon que les annexes dans le SRADDET.

Évolution du cadre réglementaire des PCAET

La loi anti-gaspillage est-elle en application aujourd'hui et si non, à quelle date ?

Réponse de Thibaud Perrussel et Pauline Cousinat (DREAL BFC): La loi anti-gaspillage a été adoptée, donc en application. En revanche, les décrets ne sont pas encore sortis. Des objectifs fixés dans la loi vont avoir lieu tel l'indice de réparabilité début 2021. Sur le site du ministère, des objectifs sont fixés comme notamment l'interdiction de fabriquer et vendre des sacs plastiques à usage unique.

La mise en œuvre à partir de la sortie des décrets peut aller jusqu'à 2040. C'est une loi à long terme qui change nos modes de vie. La DREAL propose de transmettre un calendrier des mises en œuvre prévues dans la loi sachant qu'il y a pas mal de décrets d'application à prendre en compte pour pouvoir faire ces modifications dans la vraie vie.

Les ressources sont sur le site internet de la DREAL

Est-ce que le conseil régional a déjà eu des avis sur les PCAET ?

Réponse de Bruno Nouveau (DREAL BFC) : Le Conseil Régional a en effet déjà donné des avis sur des PCAET, même s'il ne le fait pas systématiquement.

Séquence 2 : plan de relance

Questions des participants

Présentation des CRTE

Les outils du plan de relance en faveur des projets de territoires

Les outils du plan de relance de l'ADEME

Question concernant l'augmentation des fonds de la DSIL. qui ne s'accompagnent pas d'un élargissement du périmètre de thématique

Réponse de Bruno Nouveau (DREAL BFC) : Une instruction au préfet a défini le cadre pour l'augmentation de la DSIL et a fixé trois opérations relevant de thématiques prioritaires dans le cadre des financements complémentaires du plan de relance :

- projets relatifs à la Transition Écologique (objectif de poursuivre les efforts sur cette dynamique). Les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, le développement de nouvelles solutions de transport sont notamment des types de dispositifs et d'actions qui peuvent être financés dans le cadre de la DSIL. Il en est de même pour la lutte contre l'artificialisation des sols en lien avec le PCAET, le SCoT et le PLUi
- projets ayant trait à la résilience sanitaire c'est-à-dire renforcer la capacité des territoires à des crises sanitaires de grande ampleur sur les territoires en finançant des actions ou des opérations en matière de santé publique, équipement sanitaire ou travaux sur réseaux d'assainissement
- projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public, historique et culturel, classé et non classé, afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux et le remettre en état pour attirer les touristes.

Question mobilité électrique : La région avait élaboré un schéma de cohérence et de déploiement des bornes de recharge, qu'en est-il aujourd'hui ? Sur cet enjeu, ne faudrait-il pas un schéma régional avec une coordination des territoires sur leur déploiement ?

Est-ce que le S3REnR n'a pas rempli ce rôle ?

Réponse de Bruno Nouveau (DREAL BFC) : A l'époque, un schéma a été élaboré dans chaque région (Bourgogne et Franche-Comté). Les syndicats d'énergie ont ensuite mis en œuvre le déploiement des bornes de recharges sur leur territoire. L'objectif est aujourd'hui d'aller encore plus loin et de mailler davantage les territoires. Le frein actuel au développement de la mobilité électrique est le nombre insuffisant ainsi que la répartition sur le territoire de points de recharge. A priori, la compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité n'inclut pas le déploiement des bornes de recharge (voir ressources sur la LOM qui détaillent davantage l'organisation des transports en commun, l'organisation de la mobilité douce, la mobilité électrique au sens déploiement des bornes de recharge).

Séquence 3 : générale

Questions des participants

Présentation du SRADDET

Présentation du nouvel outil collaboratif

Question sur l'inter-opérabilité entre l'outil d'ici 2050 et la plateforme OPTEER, notamment sur l'outil de tableau de bord de suivi des objectifs

Réponse de Gilles Lemaire (Conseil Régional BFC) : Ce sont deux outils différents. Il existe une volonté de la région de dialoguer en direct avec les EPCI. L'objectif de cet outil est d'aider à la décision, formaliser un dialogue et faire apparaître des données qui ne sont pas des données exhaustives. L'idée n'est pas de remplacer OPTEER ou un autre outil car la région ne travaille pas sur des données exhaustives mais sur la mise en relief et le croisement de données qui donnent une information nouvelle sur les territoires.

Question sur l'outil collaboratif : est-ce que le groupe du réseau sera ouvert à d'autres agents des territoires qui travaillent sur des thématiques différentes des PCAET mais qui sont quand même liées aux transitions ? Globalement, peut-on avoir plusieurs agents d'une même collectivité sur ce groupe ?

Réponse de Patricia Dubois (ADEME BFC) et de Fabrice Poitout (DREAL BFC) : L'outil va être évolutif. Actuellement, la communauté régionale de travail bascule dans l'outil collaboratif toutes les personnes inscrites à la google liste et qui sont principalement les animateurs territoriaux énergie climat des collectivités et les directeurs. À terme, la vocation est d'élargir et créer des sous-groupes, potentiellement un sous-groupe mobilité pour venir alimenter et enrichir au mieux cette plateforme collaborative.

1ère table ronde thématique

Questions des participants

Présentation du pôle de développement sur la croissance verte

Présentation du réseau RT2E

Quel financement d'ingénierie avez-vous pu mobiliser pour déployer le projet ?

Comment financez-vous le fonctionnement du projet ? Est-ce la collectivité qui le prend en charge ou cela a-t-il été externalisé ? Avez-vous une estimation du budget annuel de fonctionnement ?

Réponse de Anne Auclair (CC Clunisois) :Concernant le laboratoire de transformation, il y a eu du financement pour l'animation par le programme « pralim ». Le fonctionnement du laboratoire est un investissement de la collectivité qui est géré par une association suite à un appel d'offres. La collectivité n'est actuellement plus impliquée financièrement dans ce fonctionnement. L'association va reverser un loyer et le tout va s'auto-financer.

Le pôle territorial de coopération économique n'a jamais eu accès à du financement d'ingénierie. Actuellement, ce ne sont que des gens qui se réunissent en comité de pilotage, en comité technique et qui vont bientôt répondre à des appels à projets sur l'économie circulaire pour voir si elle peut financer une ressource dédiée au PCTE pour le faire évoluer.

En termes de fonctionnement annuel, pas de chiffres exacts à communiquer mais possibilité de contacter directement la CC du Clunisois qui transmettra les informations.

2ème table ronde thématique

Questions des participants

Présentation des outils facteur de résilience

Si un territoire souhaite déployer la boussole, comment peut-il procéder ?

Réponse de Nathalie Furst (CEREMA) : La boussole peut servir à la fois en amont pour faire un état des lieux. Elle permet une lecture de l'état du territoire, de l'état de ses activités pour voir s'il est résilient.

Elle peut servir lors de l'ensemble des démarches que met en place le territoire. On peut lire un plan climat, un PLU, un contrat de transition écologique, un aménagement de quartier au regard de cette boussole. Elle fait évoluer ou pas la résilience.

Le CEREMA peut accompagner le territoire ou la collectivité dans l'utilisation de cette boussole avec des outils qui eux-mêmes contribuent à la résilience, notamment avec l'intégration des acteurs ou la mobilisation de l'ensemble des acteurs pertinents.